Document generated on 07/18/2025 10:29 p.m.

Les Cahiers des Dix

Montréal soulève la Province

Léo-Paul Desrosiers, M.S.R.C.

Number 8, 1943

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1080208ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1080208ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Desrosiers, L.-P. (1943). Montréal soulève la Province. *Les Cahiers des Dix*, (8), 75–107. https://doi.org/10.7202/1080208ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Montréal soulève la Province

Par LÉO-PAUL DESROSIERS, *M.S.R.C.*

La Société historique de Montréal a découvert récemment, dans sa collection de manuscrits, deux registres d'une rare valeur. Les pages en sont couvertes d'une écriture menue, régulière, très nette, sans fioriture et sans jambage. Celle-ci a tant de caractère que ceux qui l'ont aperçue une fois ne peuvent l'oublier; elle reflète l'égalité d'humeur, la ténacité, un esprit de suite remarquable. Il n'y a que Jacques Viger, premier maire de Montréal, grand copiste sous le soleil, pour écrire de cette façon.

Tout comme un ouvrage imprimé, ces cahiers s'ornent d'un titre que voici: « Procédés des habitants de la Cité et du District de Montréal, amis de la Constitution des Canadas, de 1791, aux fins de concerter des moyens de la conserver intacte et de prévenir, si possible, la passation du « Bill d'Union des Législatures du Haut et du Bas-Canada, tel que projetté et amendé par un Comité de la Chambre des Communes, le 31 juillet 1822 »; Contenant la Correspondance du Comité général de ce District avec ceux des districts de Québec et des Trois-Rivières, et plusieurs des Comités Constitutionnels du Haut-Canada. Avec appendices. »

Les deux registres contiennent ainsi les archives de l'opposition populaire au bill d'Union présenté à Londres en 1822. Résolutions, correspondance, pétitions, circulaires, procès-verbaux des assemblées, documents divers, ont été copiés là avec une patience et un labeur infinis. Jacques Viger était bien placé pour exécuter cette tâche puisque le Comité de Montréal le nomme secrétaire, dès le début. Et lire ces pages aujourd'hui, c'est pénétrer dans l'intimité de ce mouvement unanime de protestation; c'est comme lire un livre qui s'intitulerait: *Montréal soulève la Province.*

Le premier cahier s'ouvre sur un avis publié le 21 septembre 1822 dans *Le Spectateur canadien* et *la Gazette canadienne*, journaux français, et dans les trois journaux anglais suivants: *The Montreal Gazette*, *The Canadian Caurant* et *The Montreal Herald*. En voici le texte: « Une Assemblée des Citoyens de Montréal aura lieu au Palais de Justice de cette Ville, Lundi le 7 d'Octobre prochain, à onze heures du matin. Tous les principaux propriétaires de terres, et autres Notables de ce District, sont priés d'y assister, afin d'aviser aux moyens les plus convenables de conserver inviolable la Constitution de Gouvernement sous laquelle nous avons le bonheur de vivre ».

La population obéit à cette annonce; et le 7 octobre 1822, à onze heures, une foule considérable se presse dans le Palais de Justice. Malheureusement « les portes de l'Appartement où se tiennent les Cours des Sessions de la Paix » sont hermétiquement closes. Sur les lieux mêmes, les protestataires adressent une lettre à MM. Reed, Lévesque et Monk, protonotaires de la Cour du Banc du Roi; ils exigent que ladite salle soit ouverte pour l'assemblée annoncée dans les « Papiers-Nouvelles » de cette ville. Voici les noms des personnes qui la signent: P.-D. Debartzch, L.-J. Papineau, Roch de Saint-Ours, L.-R.-C. de Léry, Jean Dessaulles, Louis Guy, Xavier Mailhot, I. Bouthillier, F. Roland. Voilà probablement le groupe des citoyens qui ont conçu le projet qui s'exécutera sous nos yeux.

Cependant, les protonotaires n'obéissent pas à cette injonction. A midi, la foule doit se transporter au Champ de Mars. L'assemblée aura lieu à cet endroit. Il faut bien noter tout ce qui s'y passe: cette assemblée servira de modèle à toutes les autres qui se tiendront ensuite à Québec et dans tous les comtés de la Province. C'est l'exemple que l'on imitera partout, dans tous ses détails. Elle fixe pour ainsi dire une procédure définitive.

L'assemblée élit Louis Guy comme président et René-I. Kimber comme secrétaire. Le premier explique immédiatement le dessein des organisateurs; le second lit une lettre de l'honorable Charles de Saint-Ours. Celui-ci regrette que son âge avancé, — soixante-dix ans, — et

sa mauvaise santé l'empêchent d'assister à la réunion; son fils, ajoute-t-il, remettra son « apologie »; il lui a demandé d'approuver en son nom « tout ce qui sera juste et raisonnable de faire pour désabuser le Parlement Impérial ». Il est faux d'affirmer que le Bas-Canada reçoit avec plaisir cette législation; les rapports à cet effet ne peuvent provenir que de gens « qui tiennent à notre pays que par des emplois lucratifs », ou que de ces messieurs du commerce qui réalisent des fortunes au Canada pour en jouir ailleurs. Les ministres auraient découvert une opposition décidée à ce bill s'ils avaient consulté les Canadiens qui forment les neuf-dixièmes de la population, qui sont attachés à des propriétés immobilières, aux lois régissant ces immeubles, et surtout à leur religion. C'est cette opposition que l'assemblée doit manifester « avec modération et respect »; quant à la constitution établie, les Canadiens sont prêts à la défendre aujourd'hui comme durant la guerre de 1812.

Cette lettre lue, Denis-Benjamin Viger prononce « un discours analogue à la circonstance », il reçoit « l'applaudissement général et mérité de toute l'Assemblée ». Les organisateurs soumettent ensuite un certain nombre de résolutions qui sont adoptées sur le champ. Par la première, l'assemblée donne son entière approbation à la constitution de 1791. En voici le texte: « Résolu, — Que la Constitution de cette Province, telle qu'établie par l'Acte de la 31ème G. 3, cha. 31, a fait le bonheur et la sûreté de cette Province ».

Sous une forme ou sous l'autre, la population de la province adoptera cette résolution à chaque assemblée qui aura lieu. Crainte de l'union proposée, elle se rejettera complètement du côté de la constitution existante, qui possèderait alors tous les mérites et toutes les vertus. Aucune nuance, aucune réserve dans son attitude. L'oeuvre des législateurs de 1791 recevra une approbation globale entière. Avant peu, c'est une bien autre chanson que l'on chantera dans le Bas-Canada; et la grande charte si parfaite en 1822, sera vouée à toutes les gémonies. Cependant, en 1822, le bill d'union était une mesure si dangereuse qu'il fallait prendre tous les moyens pour en empê-

cher l'adoption, quitte à modifier plus tard certaines idées. D'autre part aussi, la politique se prête mal aux nuances qui deviennent vite une cause de faiblesse.

Par la seconde résolution, l'assemblée du Champ de Mars exprime sa surprise d'apprendre, par la publication des débats de Londres, que des individus du Bas-Canada ont engagé les ministres anglais « à faire à notre Constitution les changements les plus contraires aux droits, aux intérêts et aux voeux des fidèles Sujets Canadiens de Sa Majesté ». Elle établit ainsi l'état de la question et expose la raison pour laquelle la convocation des citoyens avait lieu. A cette date, aucune copie du projet de loi n'a encore franchi la mer, semble-t-il. Et les seuls renseignements que l'on possède sont ceux que l'on a puisés dans les journaux londoniens.

Quel est alors le devoir du Bas-Canada et quelle forme son opposition doit-elle prendre? Il doit communiquer à Sa Majesté et aux deux Chambres du Parlement les raisons qu'il connaît de s'opposer à des codifications « qui ne pourraient avoir que des suites funestes »; il doit se servir de la pétition qui est l'arme constitutionnelle prévue depuis longtemps par la tradition.

L'assemblée du Champ de Mars n'avait qu'une existence éphémère. Il fallait créer un corps né d'elle, et recevant d'elle tous ses pouvoirs, pour donner de la consistance à l'opposition, pour organiser la signature des requêtes, coordonner l'action. Aussi la quatrième résolution proposait-elle la formation d'un comité de dix-sept membres.

La cinquième résolution autorisait ce comité à correspondre avec les autres comités qui pourraient se former à Québec, aux Trois-Rivières et ailleurs, à rédiger la pétition, à la présenter à la signature des particuliers, à la transmettre à Londres.

La résolution suivante nommait les membres de ce comité. On y retrouve les grands noms du Montréal de l'époque: Louis Guy, Charles de Saint-Ours, P.-D. Debartzch, L.-R.-C. de Léry, Charles de Salaberry, L.-J. Papineau, D.-B. Viger, Jos Bédard, Frédériv-Auguste Quesnel, Louis Bourdages, Austin Cuvillier, etc.

La septième résolution contenait des remerciements à l'adresse du Président de l'assemblée et la dernière se lisait comme suit: « Que les dites résolutions soient imprimées dans tous les Papiers publics de cette Province ». L'assemblée assurait ainsi la plus grande publicité aux actes qu'elle venait de poser, et en assurait la diffusion dans toutes les parties du Haut et du Bas-Canada.

Denis-Benjamin Viger remercie ensuite la foule; et la réunion se termine par les cris de « Vivent le Roi et la Constitution »; paroles « qui furent répétées avec acclamation par tous les assistants qui se séparèrent, comme ils s'étaient assemblés, dans le plus grand ordre et en observant le plus strict décorum ».

Montréal venait ainsi de donner le ton à l'opposition du peuple au bill d'Union présenté en 1822 et laissé en plan pour obtenir l'opinion des intéressés. Le Haut et le Bas-Canada se mettront soigneusement au diapason de notre ville, de sorte que l'agitation restera dans des limites sages et prudentes.

Le comité général du district de Montréal se réunit deux jours plus tard, le 9 octobre 1822. Son premier acte est de choisir L.-J. Papineau comme président; son second est de nommer Jacques Viger secrétaire conjoint avec René-I. Kimber. Et, dès ce moment, il est pour ainsi dire le moteur de toute l'opposition. Il décide immédiatement de distribuer largement, après qu'il aura été imprimé, le rapport de l'assemblée du Champ de Mars. Il incite vivement les personnes d'influence des deux provinces « à se réunir en assemblées de Comté ou autres pour adopter les moyens les plus propres à conserver inviolable la Constitution »; et « à faire signer les Requêtes qui seront préparées ». Ces comités de comté reçoivent l'invitation de correspondre avec le Comité général du district de Montréal. Enfin, par une dernière résolution, on crée un fonds pour acquitter les frais d'impression et autres.

Le comité de Montréal se réunit de nouveau cinq jours plus tard, soit le 14 octobre. Il veut s'assembler désormais le jeudi et le samedi de chaque semaine, à sept heures du soir. De cette manière,

il conduira avec efficacité la vaste organisation qu'il se propose de créer; il transigera toutes les affaires à mesure qu'elles se présenteront et prendra tout de suite les décisions qui s'imposent.

Dès la première minute, le comité n'avait pas oublié la publicité nécessaire. Il y revient au cours de sa seconde séance: il ordonne l'impression de cinq cents copies en français et de cent copies en anglais de ses deux résolutions qui invitent les notables à organiser des assemblées et qui demandent aux comités de comté de correspondre avec lui. Une fois ces résolutions imprimées, L.-J. Papineau en enverra des copies, de même que des rapports de l'assemblée du Champ de Mars aux personnes suivantes: à l'hon. P.-D. Debartzch, pour le comté de Richelieu; au docteur J. Labrie, pour le comté d'York; à F.-A. LaRocque, pour le comté de Leinster; à Austin Cuvillier, pour le comté de Huntingdon; à M. Duchesnois, pour le comté de Surrey; au docteur René-I. Kimber, pour la ville des Trois-Rivières; à François Roy, pour le comté d'Effingham. On voit immédiatement que l'hon. L.-J. Papineau s'adresse aux députés et les incite à tenir des assemblées dans le genre de celle du Champ de Mars et à instituer des comités de comté pour s'occuper de cette affaire.

Mais, dès cette date, l'agitation préparée à Montréal a déjà gagné la province. C'est ce que le comité apprend à sa réunion suivante du 19 octobre. Le secrétaire, M. Kimber, annonce en effet qu'il a reçu une lettre de M. Félix Têtu, le secrétaire d'un autre comité général qui a pris naissance dans le district de Québec, le 15 octobre. Inutile de dire que Québec a imité Montréal dans tous les détails et que Jacques Viger transcrira sur son registre les lettres qu'il recevra de Québec, aussi bien que les résolutions et les procès-verbaux. Et, pour cette raison, son registre, au lieu d'offrir un intérêt local seulement, deviendra ainsi un document national de premier ordre.

L'assemblée de Québec a eu lieu à l'Hôtel de l'Union « pour y délibérer sur les moyens les plus convenables pour conserver intacte la Constitution sous laquelle nous avons le bonheur de vivre ». L'hon. Louis de Salaberry avait été nommé président; sous sa direction, la

foule avait adopté des résolutions semblables à celles du Champ de Mars; elles étaient à l'effet que la constitution de 1791 était « très propre à opérer et assurer le bonheur des Habitants de cette province »; qu'il fallait la considérer comme « un don précieux que nous désirons ardemment conserver »; que l'on avait appris avec alarme la présentation du bill d'Union; que l'on constatait avec joie « que cette Honorable Chambre en avait dans sa sagesse et sa justice, remis la considération à un temps futur, afin de donner aux fidèles sujets de Sa Majesté en ces Provinces l'occasion d'exprimer leur sentiment sur une mesure qu'ils avaient jusqu'alors ignorée et qui devait affecter leurs intérêts les plus chers »; qu'en plus l'union des deux Canadas « ne pouvait que troubler le bonheur des habitants des dites Provinces en faisant naître et nourrissant entre eux des sujets de jalousie, ainsi que des craintes et des appréhensions réciproques pour leurs lois, coutumes et usages respectifs essentiellement différents entre eux, et à la garantie desquels ledit Acte a si efficacement pourvu en établissant les deux Législatures actuelles ».

Le texte des résolutions de Québec différait de celui des résolutions de Montréal, mais la substance en était la même. Le comité de Québec choisissait l'hon. Louis de Salaberry comme son président; les deux vice-présidents étaient J.-F. Perrault et J. Woolsey; le secrétaire était Félix Têtu. Parmi les membres du comité, on retrouve comme à Montréal les plus beaux noms de la ville et les familles les plus influentes, comme L.-J. Duchesnay, de Gaspé, Taschereau, Turgeon, Vallières de Saint-Réal, de Juchereau-Duchesnay, de Léry, Panet, Neilson, Desbarrats.

L'assemblée générale avait également décidé d'informer « immédiatement le président et les membres du Comité de Montréal, par une lettre adressée au secrétaire, de la nomination de ce Comité, et du plaisir qu'il aura de communiquer avec le Comité de Montréal et profiter de ses lumières ».

Le comité de Québec est un comité de district, comme celui de Montréal; c'est un organisme indépendant; mais des relations se

nouent dès le début entre les deux et elles seront constantes et suivies; chacun ne formera pas un compartiment étanche.

Sur réception de ces bonnes nouvelles, le comité de Montréal ordonne à Jacques Viger d'entrer en communication avec le comité de Québec et de lui transmettre le texte des résolutions du Champ de Mars; à Montréal on recevra toujours avec plaisir les communications et les avis qui viendront de la capitale.

L'hon. L.-J. Papineau continue ensuite l'organisation du mouvement, comme on le voit par le procès-verbal de l'assemblée du 24 octobre. Il envoie des copies imprimées des résolutions à l'hon. James Cuthbert, pour le comté de Warwick; à l'hon. Charles de Salaberry, pour le comté de Bedford; à l'hon. L.-R.-C. de Léry, pour le comté de Kent. Et, comme il ne veut pas perdre de temps, il annonce que le comité a acheté trois cents feuilles de parchemin pour la pétition qu'on veut présenter à la signature des habitants de la province, et que le compte de MM. Neilson et Cohen pour cet article s'élève à 67L 0. 10.

Le 26 octobre 1822, le comité de Montréal adopte une tactique nouvelle. Il n'est pas suffisant, pense-t-il, de conduire uniquement sa propagande auprès des Canadiens; il faut la conduire en même temps en Angleterre auprès des ministres, des députés et des lords qui, en fin de compte, trancheront le débat; auprès des marchands aussi et des compagnies qui font des affaires avec le Canada, et qui jouent en ce moment un rôle de premier plan dans la politique canadienne; auprès enfin de toute personne qui possède une influence quelconque. Il expédiera, en conséquence, en Angleterre, des exemplaires déjà publiés du « Canadian Spectator » et ceux qui le seront par la suite; il ordonnera la réimpression en « pamphlet », à la même fin, d'un choix des meilleurs articles parus sur le sujet dans les journaux de la province.

A la même séance, le Comité forme également un sous-comité composé de MM. Papineau, Bédard, Quesnel, Rolland et Viger, pour étudier la question importante du texte de la pétition que le peuple sera appelé à signer. Le Comité a déjà reçu deux projets de requête;

il en recevra deux autres. Jacques Viger copiera trois d'entre eux dans ses registres; ils sont de la main de F.-A. Quesnel, D.-B. Viger, L.-J. Papineau.

Le comité de Québec et les autres comités de comté auraient peut-être aussi l'ambition de rédiger chacun sa pétition. Il fallait éviter cette multiplicité de textes, et peut-être, en plus, de textes imparfaits. A sa réunion du 28 octobre, le comité de Montréal décide donc de confier à Jacques Viger une mission importante. Celui-ci quittera Montréal avec les quatre rédactions; il les présentera au comité de Québec et le priera de lui communiquer ses opinions au sujet de ces versions.

Pendant que les chefs du mouvement s'entendent sur ce point, l'organisation se poursuit activement dans la province. Après Québec, c'est le comté de Richelieu qui se met en branle sous l'impulsion énergique de l'hon. P.-D. Debartzch. Il tient sa grande assemblée le 21 octobre à Saint-Denis. Le député, puis ensuite Louis Bourdages et Wolfred Nelson prononcent chacun un discours. On lit le procès-verbal de l'assemblée du Champs de Mars. On adopte des résolutions semblables à celles de Montréal; on forme un comité permanent de vingt membres dont Jean Dessaulles est élu président, et le sieur A.-A. Papineau, secrétaire.

Cette assemblée de Saint-Denis ne le cède en importance qu'à celle du Champ de Mars, car elle pose le modèle de l'organisation qui sera faite dans les campagnes. Au lieu de se contenter d'un comité général pour tout le comté, elle met sur pied un comité distinct dans chaque paroisse et elle en nomme immédiatement les membres. Les registres de Jacques Viger contiennent les noms de ces membres. Ainsi, dans le comté de Richelieu, il y aura des comités pour Sorel, Saint-Ours, Saint-Denis, Saint-Hyacinthe, La Présentation, Saint-Damase. On devine d'avance quelle sera l'utilité de ces organismes et leur importance pour la signature des pétitions.

Comme tous les autres comités qui seront créés plus tard, celui de Richelieu se faisait un devoir de rester en communication constante avec celui de Montréal. Jacques Viger, en qualité de secrétaire, assure-

rait ainsi une collaboration intime entre tous les rouages de ce vaste mouvement.

A sa réunion du 28 octobre, le comité de Montréal reçoit une adhésion précieuse. C'est celle de l'hon. James Cuthbert. L.-J. Papineau vient de recevoir une lettre qu'il s'empresse de lire à ses collègues. James Cuthbert dit qu'on lui rend justice si l'on croit à la sincérité de son dévouement. « C'est dans cet esprit, monsieur, que je me suis empressé de faire les invitations pour une Assemblée du Comté de Warwick, laquelle aura lieu le 4 novembre; et j'espère que le résultat portera l'empreinte d'un attachement inviolable à la Constitution, telle qu'elle existe maintenant. Ayez la bonté de croire qu'il ne sera jamais besoin de parler d'excuses quand il s'agit de m'associer à des travaux pour conserver intacts nos droits et nos institutions. »

Le grand seigneur écossais termine sa lettre en demandant des copies du *Spectator* qu'il a l'intention de transmettre à des personnes en Angleterre qui sont disposées à défendre les intérêts des Canadiens.

Le mois d'octobre est terminé pour le comité de Montréal. Déjà le mouvement de protestation est en marche. La machine est en branle. De nombreuses assemblées ont eu lieu dont on recevra le rapport pendant les premiers jours du mois de novembre, et les dernières auront lieu au commencement du mois de novembre même.

Ainsi l'assemblée du comté de York avait eu lieu le 24 octobre à Saint-Denis. M. Lambert-Dumont avait été « appelé à la chaire ». Il avait lu le procès-verbal de l'assemblée du Champ de Mars de Montréal et même les annonces publiées dans les journaux. MM. Labrie, A. de Bellefeuille et G. Raizenne avaient prononcé des discours. Parmi les résolutions adoptées l'une établissait « une disproportion énorme dans les droits et privilèges des différentes classes des habitants du Pays, en plaçant les Canadiens dans une infériorité qu'ils n'ont méritée par aucune partie de leur conduite. » Le comité que l'on avait formé ensuite se composait de quarante membres, dont M. Lambert-Dumont était le président et Jacques Labrie, le secrétaire. On avait

aussi créé des comités paroissiaux pour Saint-Polycarpe, Soulanges, l'Ile Perrot, Vaudreuil, Argenteuil, Saint-Benoit, le Lac des Deux-Montagnes, Saint-Eustache et l'Ile Bizard.

Le même jour avait eu lieu à Verchères l'assemblée du comté de Surrey. Voici quelques observations du secrétaire: « C'est avec plaisir que je vous annonce qu'elle était, pour le temps et circonstances, vu le moment précieux des labours, distances et mauvais chemins, plus nombreuse que je m'y attendais et composée des meilleurs habitants en respectabilité et influence de chaque Paroisse. Le tout s'est passé avec la plus grande unanimité et approbation aux Résolutions passées dans la dite assemblée ». M. Wolfred Nelson, de Saint-Denis, prononça un grand discours à la porte de l'église. Le comité permanent se composait de vingt-et-un membres. Les paroisses suivantes avaient chacune leurs comités locaux: Verchères, Varennes, Contrecoeur, Saint-Antoine, Saint-Marc, Beloeil.

L'assemblée du comté d'Effingham avait eu lieu à Sainte-Rose le 28 octobre. Sept à huit cents électeurs y étaient présents. Elle avait élu comme président M. Joseph Turgeon. Après la lecture du procès-verbal de l'assemblée du Champ de Mars, elle avait approuvé le texte des résolutions de Saint-Benoit. M. J. Turgeon avait été nommé président du comité permanent. Les comités paroissiaux étaient déjà au travail dans Terrebonne, Sainte-Anne, Sainte-Thérèse, Sainte-Rose, Saint-Martin, Saint-Vincent-de-Paul, Saint-François-de-Sales.

Le même jour s'étaient réunis dans la paroisse de Saint-Roch un bon nombre des électeurs du comté de Leinster. Après avoir adopté le procès-verbal de l'assemblée du Champ de Mars comme « la règle de sa conduite », l'assemblée avait ensuite formé un comité de dix-sept membres, dont Barthélémy Rochon avait été élu président, et J.-B. Archambault, secrétaire.

Les électeurs du comté de Huntingdon s'étaient aussi assemblés à Saint-Philippe le même jour « devant la porte de l'église ». J.-B. Raymond avait été élu président, et J.-M. Raymond, secrétaire. Après les formalités d'usage, les organisateurs avaient fait adopter la résolu-

tion suivante: « Qu'il est de notre intérêt commun de faire parvenir au pied du trône de la Grande-Bretagne nos voeux réunis, pour la conservation de notre heureuse constitution, qui fait depuis trente ans notre bonheur, et sous l'égide de laquelle nous jouissons des douceurs d'un gouvernement paisible qui, par la continuation, nous assure et à notre postérité la jouissance des droits les plus chers et les plus sacrés dont un peuple libre et vertueux puisse s'honorer ». Le comité permanent se composait de quatre-vingts membres. Il y avait aussi des comités paroissiaux pour Laprairie, Saint-Philippe, Blairfindie, Saint-Cyprien, Saint-Clément, Saint-Luc, Saint-Constant, Châteauguay, Sherrington.

L'assemblée du comté constitutionnel de Kent avait eu lieu à Longueuil le 30 octobre. Elu président, René Boileau avait expliqué à la population l'état de la question; Denis-Benjamin Viger avait parlé ensuite. Les électeurs avaient endossé les résolutions adoptées au Champ de Mars à Montréal, et ils avaient formé un comité général de vingt-et-un membres. Les paroisses suivantes avaient chacune un comité paroissial: Boucherville, Chambly, Longueuil, Saint-Luc.

Les contribuables du comté de Warwick s'étaient assemblés à Berthier le 4 novembre. Ils avaient élu pour président l'hon. James Cuthbert, et pour secrétaire Hercule Olivier. C'est l'hon. James Cuthbert qui avait prononcé le discours de circonstance. Il est intéressant de reproduire la résolution suivante adoptée sous sa direction: « Que l'Union projetée des Législatures du Haut et du Bas Canada ne pourrait que produire les effets les plus sinistres et donner naissance à des luttes continuelles, à des craintes et des jalousies respectives, et ainsi troubler la tranquillité et anéantir le bonheur de l'une et de l'autre Province et mettre en problème leur dépendance sur la Mère-Patrie ». L'assemblée constitue un comité général, mais l'hon. James Cuthbert n'en fait pas partie. C'est L.-M.-R. Barbier qui est élu président. On forme aussi des sous-comités pour les paroisses suivantes: Berthier, Saint-Cuthbert, l'Ile du Pas, l'Ile aux Castors, Dautray, Saint-Esprit, « La Nauraie », La Valtrie, Saint-Paul, d'Ailleboust et Kildare,

Sainte-Emélie, Saint-Pierre, Bayonne, La Chaloupe, Nord-Jersey. Mais avant de se dissoudre, l'assemblée vote des remerciements à l'hon. James Cuthbert.

L'assemblée du comté de Leinster avait eu lieu à L'Assomption le 6 novembre, sous la présidence de J.-E. Faribault. Celui-ci avait prononcé un discours de même que Bonaventure Panet et M. Bédard. Des comités paroissiaux avaient pris naissance dans les vieilles paroisses suivantes: Saint-Sulpice, Repentigny, Lachesnaie, Saint-Henri, Saint-Jacques, Saint-Ours du Grand-Esprit. Le comité général du comté avait les célébrités suivantes parmi ses membres: Charles de Saint-Ours, président; Barthélemy Joliette et le lieutenant-colonel Le Roux, comme vice-président. En transmettant le rapport, le secrétaire, L.-J.-C. Cazeneuve disait ce qui suit: « Vous y verrez sans doute avec quelque surprise le nombre presque prodigieux de membres de nos comités et sous-comités. Ceci a été occasionné par la nécessité où nous avons été de s'attacher les personnes de quelque influence, ou pour en empêcher quelques autres de nuire, et, en un mot, parce que, vu nos circonstances, il nous a paru que c'était le moyen le plus sûr de nous assurer les signatures ».

L'assemblée du comté de Montréal n'aura lieu que le 19 novembre à Saint-Laurent, près de l'église paroissiale. « Malgré le mauvais temps et les chemins plus mauvais encore » cinq cents personnes y assistaient. Chacune des paroisses suivantes aura un sous-comité: Saint-Laurent, Sainte-Geneviève, la Pointe-Claire, Sainte-Anne, Lachine, le Sault-au-Récollet, la Rivière-des-Prairies, la Pointe-aux-Trembles, la Longue-Pointe, la Côte-des-Neiges, la Côte-Saint-Luc, la Côte-Saint-Pierre, la Côte-Saint-Antoine, la Côte-de-la-Visitation, la Côte-Sainte-Marie et la Rivière Saint-Pierre. Parmi les membres de ce comité et de ces sous-comités, on trouve de beaux noms de notre histoire, comme Saveuse de Beaujeu, Pierre de Rocheblave, etc.

Les rapports de ces assemblées de comté diffèrent assez peu l'un de l'autre. Ils semblent calqués sur un modèle unique. C'est toujours l'assemblée du Champ de Mars de Montréal qui revient avec ses dis-

cours, ses résolutions, la formation de son comité général. On suit l'exemple du comté de Richelieu pour les comités paroissiaux. Quand le texte des résolutions n'est pas celui de l'assemblée du Champ de Mars, il ne s'en écarte pas sensiblement. Les noms de tous les membres de ces comités et de ces sous-comités sont inscrits dans le registre de Jacques Viger. Aussi, les personnes qui écrivent l'histoire des paroisses trouveront certainement là quelques paragraphes intéressants.

Par les comités paroissiaux, ce mouvement populaire descendait profondément dans le peuple, au lieu de planer au-dessus de lui. C'est la population elle-même qui organise pour ainsi dire ses propres protestations.

Mais, encore une fois, chaque comité général de comté ne formait pas une unité absolument indépendante. Il se reliait d'une façon assez étroite au comité général de Montréal. Il lui transmettait ses rapports; il recevait de lui des directives; les uns et les autres seront en communication constante.

Dans le même temps, le comité de Québec et celui de Montréal communiquaient d'égal à égal. Le second a envoyé au premier Jacques Viger à titre d'agent confidentiel; il l'a chargé d'une mission spéciale. Par son entremise arrive à Montréal le 7 novembre, une lettre provenant de Jean Bélanger, assistant-secrétaire du comité de Québec. Ce dernier a constaté que le temps s'écoulait rapidement; que le Parlement impérial pouvait se rassembler avant d'avoir reçu les pétitions; et qu'enfin l'ancien bill d'union ou un nouveau pouvait être adopté dans l'ignorance des événements qui se déroulaient au Canada. Le comité de Québec avait alors cru prudent de communiquer avec le secrétaire d'état impérial et avec plusieurs membres de la Chambre des Communes afin de les mettre au courant des pétitions en cours de préparation. Il les priait de surseoir toute action tant que ces documents ne seraient pas à Londres. La résolution à cet effet devait être transmise au cabinet de Londres par le comte de Dalhousie. Celui-ci avait refusé d'y ajouter des commentaires favorables.

Le comité de Montréal avait chargé Jacques Viger de régler à

Québec plusieurs points importants. Le principal était le texte de la pétition à présenter à la signature des habitants. Serait-il un ou multiple? Jacques Viger apporte à Québec les quatre rédactions de Montréal. Il les soumet au Comité de Québec qui forme aussitôt un sous-comité pour les étudier. Celui-ci fondra les quatre projets; il établira un nouveau texte. Puis il le transmettra au comité de Montréal qui, lui aussi, le soumettra à son sous-comité. Celui-ci l'adoptera immédiatement, sauf deux amendements mineurs. Et ainsi naîtra la pétition, sous sa forme définitive, celle que l'histoire connaîtra. Ce problème ne semble avoir soulevé aucune difficulté particulière. Les rédacteurs primitifs avaient oublié leur vanité d'auteur.

La gravité de la situation l'exigeait. La pétition sera donc une oeuvre de collaboration, et ainsi, jusqu'à un certain point, une oeuvre anonyme.

Le second problème est celui des agents. Des Canadiens se rendraient-ils en Angleterre pour présenter eux-mêmes la requête, pour fournir des explications aux ministres, pour bien expliquer la réaction du Bas-Canada et mettre les choses au point? Le comité de Montréal avait abordé la question le 16 novembre 1822. Il avait chargé Jacques Viger d'écrire à Québec « que le comité de Montréal ayant considéré la nomination des Porteurs des Requêtes de la Province en Angleterre comme urgente, s'en est occupé sérieusement et a jeté les yeux sur les Honorables Pierre Dominique Debartzch et Louis-Joseph Papineau pour le District de Montréal ». Le comité de Québec en était-il arrivé à une décision sur ce point?

Il est impossible pour le comité de Montréal de procéder en cette matière sans s'entendre avec celui de Québec. Dans ce domaine aussi la collaboration s'impose. Alors Québec dresse à son tour une liste des agents parmi lesquels il faudra choisir. On y trouve les noms de Charles de Salaberry, de James Cuthbert, du juge Pierre Bédard, des Trois-Rivières, de L.-J. Papineau, de John Neilson et d'Andrew Stuart. A son avis, le nombre de nos délégués ne doit pas dépasser trois.

Mais dès le premier instant, le comité de Québec s'oppose au

choix de L.-J. Papineau. Voici le texte de la résolution qu'il adopte: « Que, quoique ce Comité ait la plus grande confiance dans le patriotisme et les talents de l'Honorable L. J. Papineau pour soutenir les intérêts des pétitionnaires auprès du Parlement impérial, il soumet néanmoins au Comité de Montréal que les comités ne peuvent ni ne doivent priver la Province de ses services comme orateur de la Chambre d'assemblée ». Le motif de l'opposition de Québec est donc tout à l'honneur du grand tribun.

La question revient le 29 novembre 1822 devant le comité de Montréal. L.-J. Papineau en est toujours le président. Au début de la séance, il lit une lettre de l'hon. P.-D. Debartzch. Le signataire annonce qu'il lui est impossible de se rendre en Angleterre pour y porter les pétitions des Canadiens et pour les y appuyer de son influence et de sa parole. Sa décision est définitive. Le Comité la regrette, mais il doit l'accepter. L.-J. Papineau déclare ensuite que le temps de régler cette question est venue. Il prie le comité de ne se croire en aucune manière engagé envers lui; et, pour lui accorder plus de liberté dans ses délibérations, il demande la permission de se retirer.

L'hon. L.-R.-C. de Léry le remplace à la présidence. Le comité communiquera à Québec le fait que M. Debartzch n'accepte pas la mission de se rendre en Angleterre. En second lieu, il n'est pas du même avis que le comité de Québec quant à L.-J. Papineau. Voici le texte de la résolution qu'il adopte: « Résolu, — qu'après avoir mûrement pesé les observations du Comité de Québec au sujet de l'hon. L.-J. Papineau, ce Comité croit devoir persister dans le choix qu'il a fait de M. Papineau ». Montréal a donc pris une décision définitive: L.-J. Papineau sera son représentant en Angleterre; et il prie Québec « de concourir dans la nomination de l'hon. L.-J. Papineau ».

Cependant Québec ne se ralliera pas au choix de cet agent. C'est ce que le comité de Montréal apprendra le 7 décembre 1822. Québec confirmera sa première résolution par une seconde qui se lit comme suit: « Résolu, — que ce Comité ne peut concourir avec le Comité de Montréal dans le choix par lui fait de l'hon. L.-J. Papineau comme

agent; ce Comité s'étant déjà prononcé contre sa nomination proposée par le Comité de Montréal, pour les raisons portées dans la résolution de ce Comité du 23 novembre dernier ». L'histoire portera donc que le comité de Québec préfère que L.-J. Papineau demeure à son poste d'orateur de la Chambre. Montréal refusera d'écouter Québec et maintiendra son choix. L.-J. Papineau sera le représentant particulier de Montréal.

Après avoir été choisi par ses collègues, Papineau revient dans la salle. Il accepte la mission importante qu'on vient de lui confier et il tentera de s'en acquitter avec tout le zèle convenable.

C'est au début de décembre que le comité de Québec choisira son propre représentant. A cet effet, il adopte la résolution suivante: « Résolu, — que John Neilson Esq. soit prié et autorisé par ce comité de passer en Angleterre, de la part de ce district, comme un des messieurs chargés de porter aux deux Chambres du Parlement la pétition des habitants de cette Province contre la passation du bill pour unir les législatures du Haut et du Bas-Canada et appuver la dite pétition tant auprès du gouvernement de Sa Majesté, qu'auprès des deux Chambres. »

Québec et Montréal décident ensuite de demander au comité général des Trois-Rivières de se choisir lui aussi un représentant. Celui-ci accepte sans délai et son choix se porte tout d'abord sur l'hon. James Cuthbert, seigneur de Berthier et autres lieux. Il lui demande d'accompagner MM. Neilson et Papineau. L'hon. James Cuthbert décline cet honneur dans une lettre écrite à Berthier, le 12 décembre 1822. Voici un extrait de cette communication: « Pour un coeur sensible, il n'est point de devoir plus doux que de travailler à promouvoir le bien public; il n'est point de récompense plus honorable que la confiance d'un peuple vertueux. Et avec de pareils sentiments, vous pouvez juger la nature et force des circonstances qui m'empêchent d'accepter une nomination si honorable. » Après avoir échoué auprès de l'hon. James Cuthbert, le Comité des Trois-Rivières cherche un agent parmi les conseillers législatifs. Montréal et Québec tiennent à

la nomination d'un troisième agent, et Québec enfin « propose l'hon. Pierre Bédard et demande instamment la concurrence des districts de Montréal et des Trois-Rivières ».

M. Bédard accepte à la fin du mois de décembre. Cependant il devra demander la permission de s'absenter au représentant de Sa Majesté au pays. C'est le 31 décembre que le Comité des Trois-Rivières, acceptant les conseils de Montréal et de Québec, nommera officiellement Pierre Bédard comme son agent. Il demandera en même temps au juge en chef un congé suffisant pour son délégué. Le 12 janvier 1823, Pierre Bédard se verra contraint de refuser. « Son Excellence, dit-il, dans sa lettre, aurait été bien disposée à m'accorder la permission de m'absenter, mais les juges de Québec n'ont pas pu se charger de mon devoir ici; ceux de Montréal l'auraient encore moins pu; et le temps pour en chercher d'autres me manquait ». M. Bédard croit que les agents feront du bon travail. Il est reconnaissant qu'on ait pensé à lui. Il demande enfin que cette affaire ne soit pas mentionnée « dans les papiers ».

A cette date, il est trop tard pour ouvrir d'autres démarches. La mission ne se composera donc que de deux agents: L.-J. Papineau et John Neilson. Les deux hommes occupent une situation éminente parmi leurs compatriotes. Le choix est certainement judicieux. Il fut annoncé immédiatement aux divers comités de comté; et ceux du district de Montréal endossèrent avec enthousiasme le choix de Papineau. Seul le comté de Warwick manifesta sa mauvaise humeur dans une lettre fort piquante, parce qu'on ne l'avait pas consulté.

Une fois les agents choisis, il faut défrayer leurs dépenses de voyage. Il faut, croit-on, environ £1000 pour chaque représentant. On organise donc une souscription publique. Pour sa part, le comité de Montréal demanda « aux grands propriétaires, marchands, membres du clergé, personnes de profession et autres notables dans chaque district » de fournir leur quote-part. Avec les comités existants, il est assez facile d'aboutir à un succès. Le registre de Jacques Viger nous tient au courant de la rentrée des fonds et des méthodes de débourse-

ment. La population fournit généreusement la contribution qu'on attend d'elle, car toute cette affaire demande passablement d'argent. Montréal et Québec se montrent généreux: ils offrent au district des Trois-Rivières de verser les deux-tiers des frais de déplacement du juge Pierre Bédard.

A Québec, Jacques Viger discutera aussi nombre de questions secondaires. Comment organiser, par exemple, la signature de la pétition dans toute la province, tâche importante et vaste? Le Comité de Québec décide d'adresser une circulaire aux comités de paroisse, et là où ceux-ci n'existent pas, aux notables de chaque localité. Ce document pose certaines directives. Il prescrit d'agir avec promptitude, uniformité et propreté: au haut de chaque feuille de parchemin, inscrire le nom de la paroisse, celui du comté et du district. Les notables ne manqueront pas d'ajouter leur titre, le cas échéant. Pour attester les croix de ceux qui ne savent pas écrire, les notaires devront se servir de la formule indiquée; et les arrangements à cet effet sont si commodes qu'il faut sans doute leur attribuer le nombre énorme des croix qui orneront les pétitions. Puis des messagers spéciaux porteront les parchemins et les rapporteront une fois signés. On estime qu'en deux ou trois dimanches toutes les personnes intéressées pourront apposer leur signature après les offices du matin et du soir.

Des circulaires du même genre partiront aussi du Comité général de Montréal. Elles assureront un travail très efficace.

On discute longuement ensuite la question de savoir si oui ou non, un mémoire accompagnera la pétition. Celle-ci ne peut facilement contenir tous les chefs d'opposition des Canadiens; comment la transformer aussi en plaidoyer détaillé et suivi? Alors la décision est prise de rédiger un mémoire qui complètera la pétition et qui atteindra plus sûrement l'objet que l'on a en vue.

Le comité de Québec a aussi compris, comme le comité de Montréal, l'importance d'organiser une propagande active contre le bill auprès de ceux qui, en Angleterre, jouent un rôle politique quelconque. L'un et l'autre n'oublient pas les marchands qui, à cette époque et de-

puis longtemps, s'occupent de politique coloniale, tout en exportant des marchandises au Canada. Cette propagande se manifeste sous plusieurs formes: expédition de journaux, d'articles, de circulaires, etc. En un mot, les Canadiens comprennent que leur travail n'aboutira pas s'ils ne convertissent pas tout d'abord à leurs idées les Anglais qui avaient un mot à dire dans cette affaire. Non seulement ils agissent eux-mêmes, mais ils demandent en plus à quelques Canadiens anglais de corroborer leurs assertions et de se joindre à eux dans cette entreprise. Et cette agitation est, elle aussi, méthodique et réfléchie.

Soudain, vers le milieu du mois de novembre, on apprend que le district des Trois-Rivières n'a pas encore bougé. Québec s'alarme en premier lieu de cette inaction. Il écrit aux notables de ce district pour leur demander de se joindre à leurs compatriotes. Le Comité de Montréal expédie sur les lieux l'un de ses secrétaires, René-I. Kimber; il lui confie trente-neuf feuilles de parchemin, de même que des copies de la pétition; il le charge de convoquer plusieurs assemblées des habitants du district.

M. Kimber remporte un plein succès dans sa mission. A la séance du comité de Montréal, le 5 décembre 1822, il racontera les événements. Félix Têtu, secrétaire du comité de Québec, s'était aussi rendu aux Trois-Rivières pour l'assister. Ces deux agents avaient rencontré les notables de la ville et une assemblée générale avait eu lieu au Palais de Justice, le 28 novembre. M. Kimber lui-même l'avait présidée. Les électeurs avaient adopté les résolutions ordinaires. Ils avaient nommé le juge Pierre Bédard président du Comité local. Ils avaient ensuite formé des comités paroissiaux pour la Pointe-du-Lac, Yamachiche, la Rivière-du-Loup, Saint-Léon, le Cap-de-la-Madeleine, Champlain, Batiscan, Sainte-Geneviève, Saint-Stanislas, Sainte-Anne de la Pérade, Saint-Michel d'Yamaska, Saint-François, la Baie-du-Febvre, Nicolet, Saint-Grégoire, Bécancourt, Gentilly et Saint-Pierre. Enfin, le comité avait envoyé à chacun des curés une traduction du bill d'Union; il leur avait demandé d'offrir aux comités paroissiaux « toute l'assistance qui sera en leur pouvoir ».

La prompte et efficace intervention de Montréal et de Québec assure ainsi l'unanimité dans toute la province. Du nord-est au sud-ouest, il ne se produira aucune solution de continuité. Le Bas-Canada formera un tout compact et uni.

De son voyage à Québec, Jacques Viger apporte aussi une copie manuscrite du bill d'Union adopté par le Parlement anglais le 30 juillet 1822. Il le transcrira avec application dans son registre, de même que les amendements apportés en comité.

Il serait faux de croire que toute l'agitation précédente se borne au Bas-Canada. Un mouvement de protestation s'organise dans le Haut-Canada. Il n'a pas l'ampleur de celui de la province voisine. Mais il ne manque certainement pas d'intérêt. Et il est facile de le suivre et de l'étudier dans les registres de Jacques Viger. Car le comité de Montréal reçoit très tôt, et il recevra pendant plusieurs mois, des documents intéressants et importants. On lui transmettra des procès-verbaux d'assemblées, des rapports de comités, des pétitions signées. On lui demandera si le Bas-Canada envoie des agents à Londres, et si ces agents se chargeraient des pétitions opposées à l'Union. On sollicitera de lui des directives. Enfin, cette correspondance anglaise permet de suivre d'assez près le mouvement d'opposition dans la province voisine. D'autre part, le comité de Montréal n'avait pas oublié le Haut-Canada dans sa campagne de propagande. Il y avait attisé les feux de l'agitation. Et c'est une collaboration assez intime qui naît dès cette date entre Anglais et Canadiens-français. La confiance règne entre les uns et les autres. Il semble que l'on distingue dès ce moment une première esquisse de l'union qui se formera plus tard entre les parties de Baldwin et de La Fontaine. Des esprits de même trempe, animés par des idées identiques, s'unissent déjà par-dessus les frontières, pour le bien du pays, et ils découvrent des terrains d'entente.

Mais toute cette organisation ne fonctionne point sans obstacle. Dans les deux provinces, il existe des défenseurs du bill d'Union, des « Unionnaires », comme on dit en ce temps-là. Ils ont poussé à l'adoption de la législation; ils ne sont pas prêts à l'abandonner. Ils multi-

plient « les publications grossières »; ils sont « très méprisables par leur petit nombre », mais formidables par leur ardeur à nuire et par « leur peu de scrupules dans le choix des moyens qu'ils emploient pour parvenir à leur but ». Eux aussi, ils rédigent des pétitions; et ils ont chargé M. James Stuart de passer en Angleterre pour défendre le projet. Ils intriguent au Canada aussi bien qu'en Angleterre.

Et le travail de ces agents ne se borne pas aux grandes villes. Ils travaillent surtout dans les campagnes pour faire rater la signature des requêtes. Ils choisissent comme émissaires les marchands ambulants ou petits merciers qui vont de porte en porte pour vendre leur pacotille. Ceux-ci diront aux cultivateurs qu'avec la mise en oeuvre du bill d'Union disparaîtront les dîmes, les redevances et droits seigneuriaux. Jacques Labrie, par exemple, recueillera des déclarations assermentées sur les propos qu'ils tiennent à l'oreille de la population. Et cette campagne ne manquera pas d'efficacité. On ira même jusqu'à dire que pour cette raison certains comtés donneront à peine la moitié des signatures auxquelles on s'attendait. Qui était au fond de cette opposition? On ne le sait pas exactement.

Le 30 novembre 1822, les membres du comité de Montréal s'assemblent pour signer eux-mêmes la pétition. Deux d'entre eux reçoivent commission de se présenter au domicile des absents, de même qu'à celui des notables de la métropole, afin de les prier d'inscrire leur signature sur les mêmes feuilles.

A chacune de ses séances maintenant, le comité reçoit des pétitions signées. Celles-ci reviennent de la campagne et de la ville. En dehors des villes, le nombre des personnes qui ont signé est très restreint; par contre, le nombre des croix est absolument terrifiant. Les arrangements faits pour recueillir ces croix étaient si commodes probablement que toutes les personnes qui n'écrivaient pas souvent s'en étaient prévalu. Les chiffres totaux donneront, de l'instruction dans notre province, une bien pauvre idée. Ce fait était très malheureux, car ces pétitions seraient soumises au Parlement anglais. Pour ce der-

nier, nous serions un peuple qui, en très grande partie, ne savait pas écrire.

Le temps s'écoule rapidement. Des affaires de routine se succèdent l'une à l'autre. La fin de décembre approche. On sait que le parlement anglais se réunit d'ordinaire non longtemps après le début de l'année. Il faut donc que les agents canadiens se rendent en Angleterre le plus tôt possible. Le parti favorable au Bill peut obtenir qu'il soit présenté de nouveau. M. Kimber écrira au comité de Québec dans ce sens. On parle même d'un départ immédiat: « Cette démarche décisive aura l'effet de déjouer les intrigues sans nombre que ferait jouer le parti qui veut l'Union. Il veut que personne ne passe en Angleterre; il faut brusquer le départ de ceux qui doivent y aller. »

Le comité de Montréal est tellement pénétré de l'urgence d'un départ immédiat qu'il tient une réunion le jour de Noël même. Il doit prendre en considération certaines propositions du Comité de Québec qu'ont apporté Louis Moquin et Félix Têtu qui assistaient aux délibérations.

Parmi ces documents se trouve en premier lieu une lettre par laquelle John Neilson accepte de représenter le Bas-Canada à Londres. Neilson n'exige aucune rémunération pour ses services. Il n'acceptera que le remboursement de ses frais de voyage; il en enverra l'état au comité de temps à autre. Il demande au Comité de lui indiquer une personne avec qui il pourra correspondre à l'occasion et de qui il obtiendra les documents requis; et le comité de Québec chargera un sous-comité de cette tâche. Le comité de Montréal nommera Louis Guy pour remplir des fonctions analogues.

Les copies de la pétition sont maintenant grossoyées, disent les agents, le Gouverneur transmettra celle qui est destinée au Roi.

Papineau convoque une assemblée pour le 2 janvier 1823. Il doit maintenant abandonner la présidence du comité général de Montréal. Après l'expédition des affaires de routine, il appose sa signature au registre de la Société historique de Montréal; tout de suite après lui signent les deux secrétaires: Kimber et Viger. Le précieux docu-

ment contient à deux ou trois endroits différents les signatures de Papineau et du premier maire de Montréal.

Au début de la réunion suivante, le comité élit Louis Guy pour remplacer Papineau. Le gros travail est maintenant accompli. Les pétitions sont signées, la souscription est en bonne voie, les agents sont nommés; il ne reste donc en bonne partie que des affaires de routine.

Le comité se réunit ensuite le 9 janvier. Voici l'entrée que porte le registre pour ce jour-là: « Le Comité s'est aujourd'hui assemblé chez le secrétaire Jacques Viger. Il a été résolu que sa demeure sera, à l'avenir, et jusqu'à nouvel ordre, le lieu des séances du Comité général, vu que le registre et autres papiers sont chez lui et sous sa garde. »

A l'assemblée suivante tenue le 16 janvier, John Neilson, l'agent de Québec, est présent « sur sa route pour l'Angleterre ». Il informe le comité de Montréal qu'il doit quitter la ville demain à midi pour New-York. Papineau donne lecture de la lettre qu'il a écrite au gouverneur, le 6 janvier, pour l'informer qu'il ne sera pas présent à l'ouverture du parlement provincial qui avait eu lieu le 10, ni à la session elle-même qui était déjà commencée. Il sera donc dans l'impossibilité de remplir la charge d'orateur. M. Lindsay, greffier de la Chambre, a reçu une lettre du même genre.

Comme le comité de Québec a décidé que les agents canadiens doivent s'embarquer pour l'Angleterre le 24 de janvier, le comité de Montréal prie Papineau de partir avec Neilson.

Papineau et Neilson quittent donc Montréal le 17 janvier 1823 « à une heure et demie p.m., pour l'Angleterre, par la voie de New York ». Le procès-verbal de la séance suivante porte « que les membres du Comité général présents en ville, plusieurs de ceux du comité de ce comté et des comtés avoisinants, et grand nombre de citoyens respectables, avaient accompagné les agents jusqu'à la Prairie de la Magdelaine et quelques-uns même jusqu'à Saint-Jean d'où les agents étaient partis ce matin, à quatre heures, pour New-York, et qu'avant leur départ de Saint-Jean les agents avaient reçu, par un exprès de

Chambly, un nouveau nombre de signatures (305) aux requêtes contre l'Union. »

Après le départ des agents, les séances du comité de Montréal s'espacent et perdent de l'importance. Il faut remercier les comités et sous-comités, consigner les derniers versements de la souscription, acquitter les comptes, expédier en Angleterre certains documents qui pourraient être utiles.

Mais les registres ne se ferment pas à ce moment. Les agents canadiens envoient un rapport. John Neilson revient au pays presque en même temps que lui, soit le 25 juin 1823. Il est alors présent à une séance régulière du comité de Montréal et voici ce que dit le procès-verbal: « Il a informé le Comité, que, le 12 mai, M. Papineau et lui avaient remis en écrit à M. Wilmot, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, les remarques et observations en détail contre le bill projeté, que, le 13, lui, M. Neilson avait laissé Londres pour Liverpool; qu'il était embarqué pour le Canada à Liverpool le 18 du même mois, et était arrivé à Montréal par la voie de New-York, ce matin. Il a informé de plus le Comité, que M. Papineau ne devait laisser Londres qu'après la prorogation du Parlement impérial; qu'il était entendu entre les agents et les ministres que la requête des Habitants du Bas-Canada contre le bill d'Union serait présentée en Parlement, savoir — celle à la Chambre des Lords par Lord Bathurst et celle à la Chambre des Communes par M. Wilmot; que celle des Habitants du Haut-Canada sera présentée par Sir James McIntosh, et finalement qu'il ne sera pas procédé ultérieurement en Parlement, cette année, sur le Bill projetté d'Union ». M. Robinson, avocat général du Haut-Canada, est revenu en même temps que M. Neilson. A cette même séance, Neilson lit aussi la lettre que Wilmot avait demandée à nos agents au sujet du bill d'Union.

Cette lettre qui porte la date suivante: Londres le 10 mai 1823, est une des pièces maîtresses de toute cette affaire. Elle contient non seulement les remarques et observations de nos agents contre le bill d'Union, mais encore une critique détaillée, clause par clause, de cette

législation inattendue. Rédigée avec une dialectique serrée par deux des plus brillants esprits du Bas-Canada, un Anglais et un Français, elle n'a pas perdu, malgré les années, ni sa fermeté, ni sa justesse.

Nos agents avaient remis à qui de droit la pétition des habitants du Bas-Canada, celle de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, celle du Conseil législatif du Bas-Canada, celles des districts Home, New-Castle, London, du Haut-Canada, et de divers autres comtés de la même province. Enfin, ils avaient remis un état détaillé de toutes les signatures des habitants du Haut et du Bas-Canada. Le district de Québec y est inscrit pour exactement 17,700 signatures; Montréal pour 35,-284; Trois-Rivières, où l'organisation avait été faite trop tard, pour 5,963; ce qui donnait un grand total pour le Bas-Canada de 60,642. Le Haut-Canada avait fourni 8,762 signatures, de sorte que le total pour les deux provinces était de 69,404.

Le Comité de Montréal désire transmettre aux comités de comté les bonnes nouvelles qu'apporte John Neilson. Il rédigera le 3 juillet une circulaire qui apparaît au registre comme appendice « L ». Le Comité annonce au public que le bill d'Union ne sera pas présenté durant l'année courante. Les pétitions, dit-elle, ont détrompé les ministres qui connaissent maintenant « la fausseté des faits comme des idées sur lesquels on prétendait appuyer ce système d'innovation et de renversement de nos droits ». Ils ont abandonné leur projet le jour où ils ont douté de la fidélité et de l'exactitude des avis qu'ils recevaient. Ils ont voulu savoir si les habitants des deux provinces désiraient ces modifications de leur constitution. La circulaire affirme ensuite que « les Ministres peuvent voir que ce Plan renferme une injustice manifeste; outre que son exécution serait funeste à des Enfants affectionnés et fidèles, et qui ont bien mérité de la Mère-patrie, aux intérêts de laquelle cette Union serait également nuisible. Les trames ourdies pour induire, l'année dernière, les Ministres de Sa Majesté en erreur ne sont que le renouvellement de celles auxquelles on avait eu recours avant les époques respectives de 1774 et de 1791,

quand il fut question de régler la forme du Gouvernement en ce pays. Ces projets ont été déjoués. »

La circulaire manifeste beaucoup de confiance dans le gouvernement anglais; elle croit qu'un sentiment de justice le guide toujours, de même qu'il anime les personnages qui sont à la direction de la nation. Si nos droits et nos intérêts ne sont pas respectés, c'est parce qu'ils sont mal connus. Il faut redouter surtout ceux qui ,au Canada, ont des intérêts différents des nôtres et qui, au moyen de leurs relations commerciales ou sociales plus étendues, peuvent faire entendre leur voix auprès des dirigeants anglais et les tromper facilement. La circulaire ajoute que ces dangers disparaîtraient si le Canada était représenté à Londres par un agent probe et éclairé. Le gouvernement anglais obtiendrait alors sur notre pays des renseignements « sur l'exactitude et la fidélité desquels il pourrait compter ». Les intrigants qui ont « des vues machiavéliques d'ambition et d'intérêt » ne pourraient plus tromper les ministres. Ce dernier projet n'était pas neuf. La circulaire parle des nombreuses tentatives que l'on a faites pour obtenir la nomination d'un agent à Londres.

Portant un jugement d'ensemble sur l'agitation constitutionnelle à laquelle le bill d'Union a donné lieu, la circulaire contient les phrases suivantes: « L'esprit d'union, le zèle ardent, tout ensemble la sage modération des Canadiens dans cette occasion importante, ont produit l'effet qu'on avait droit d'en attendre. Ils ont donné à leurs remontrances le poids qui, dans la discussion des intérêts d'un peuple, doit faire pencher la balance en sa faveur. » L'histoire a certainement ratifié ce jugement. On peut même affirmer que ce mouvement d'opposition est un modèle du genre; jamais on ne s'était montré aussi réfléchi, jamais peut-être on n'avait déployé autant d'intelligence, de modération, de patriotisme et de fermeté. Tout en se tenant étroitement dans les limites constitutionnelles, on avait porté un coup mortel au bill d'Union de l'année 1822.

On est tenté de citer toute la circulaire tant elle offre d'intérêt comme document constitutionnel, comme document psychologique

sur l'époque et sur les sentiments qui animaient nos ancêtres. Il faut du moins reproduire encore le paragraphe suivant: « Mais notre situation exige une attention soutenue à veiller à la conservation de nos droits, une vigilance égale pour les défendre. Il y va de tout ce qui est cher à un peuple, de notre existence elle-même. Il y va surtout de l'honneur aussi essentiel à un peuple qu'aux particuliers. Nos ennemis nous auront appris à connaître les avantages de cette union-là même, et le prix comme la nécessité des sacrifices nécessaires pour soutenir l'édifice de notre bonheur. Si nous n'oublions pas ce que nous devons à notre pays, à nous-mêmes, nous ne pourrons succomber. La justice de notre cause est un garant de nos succès futurs. » Ces paroles ont toujours conservé leur vertu et il est bien probable qu'elles ne vieilliront jamais.

Papineau n'arrivera au Canada que le 25 novembre 1823. Il n'a pas voulu abandonner Londres avant la prorogation du parlement impérial, afin d'être bien sûr que le bill ne serait pas présenté de nouveau. M. Stuart, l'agent des « Unionaires » canadiens, était à Londres, il y demeura après le départ de Neilson: Papineau n'a pas voulu lui laisser le champ libre. A son retour au pays, celui-ci assiste à l'assemblée du comité le 9 décembre 1823. Il rend compte de sa mission. Durant la dernière session du parlement anglais, dit-il, il n'a pas été question de l'Union projetée, non plus que des requêtes des Canadiens. Avant son départ, MM. Bathurst et Wilmot lui ont dit: « que le gouvernement de Sa Majesté n'avait encore adopté aucune détermination sur ce sujet; que si la considération de cette mesure était reprise par la suite, dans ce cas les habitants de ces colonies seraient avertis assez tôt de ces démarches, par la voie du Gouverneur, pour qu'ils puissent se faire entendre en Parlement s'ils le jugeaient à propos, par des commissaires ou autrement ». Papineau se retire après son discours et le comité de Montréal adopte aussitôt une motion de remerciements envers son agent.

Le comité de Montréal ne s'assemble pas souvent ensuite. Mais le 11 novembre 1824, les membres doivent se réunir de nouveau à la

demande du comité de Québec. Celui-ci vient de recevoir d'Angleterre une lettre de Peter Burnett datée le 18 août 1824. Ce monsieur affirme « qu'aucune décision n'a pas encore été prise, mais je n'ai aucun doute maintenant que l'affaire sera discutée durant la prochaine session du Parlement; et si j'en juge par la partialité en faveur de l'Union qui existe dans ce pays, je suis convaincu que non seulement le bill sera adopté, mais qu'il sera adopté d'une façon extrêmement défavorable au Bas-Canada, à moins qu'on ne fasse de grands efforts pour l'empêcher ». M. Burnett se dit très sûr des renseignements qu'il vient d'obtenir. Il croit que le Canada devrait être représenté à Londres, même avant l'ouverture du parlement, et que l'information qu'il possède doit être transmise au comité. Le comité de Québec institue aussitôt un autre comité composé de MM. Bowell, Vallières de Saint-Réal et Joseph Planté. Ceux-ci se rendent auprès du gouverneur et lui posent la question suivante: Le bill d'Union sera-t-il présenté oui ou non durant la prochaine session? Le gouverneur répond qu'il n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet et qu'ainsi il n'a rien à communiquer aux Canadiens. Mis au courant de cette entrevue, le comité de Québec aurait dû être rassuré jusqu'à un certain point, car les ministres ont promis à Papineau et Neilson de ne pas présenter le bill sans l'annoncer d'avance par l'intermédiaire du gouverneur général. Mais, ni le comité de Québec ni celui de Montréal n'acceptent légèrement cette nouvelle. Ce dernier convoque une assemblée extraordinaire pour le 17 novembre 1824; elle a lieu à la résidence de Jacques Viger. On y lit d'abord une lettre de Charles de Saint-Ours. Celui-ci croit que si le parlement impérial a l'intention de présenter de nouveau le bill d'Union, il sera bien difficile, cette fois, après toute l'agitation passée, d'empêcher l'adoption de cette loi. Si le renseignement de M. Burnett est vrai, il vaudrait mieux demander la modification des clauses du premier bill qui étaient injustes et humiliantes pour le Bas-Canada. Les comités doivent préparer des amendements dans ce sens en attendant de recevoir des nouvelles plus précises.

Et voilà que cet incident Burnett est cause d'une recrudescence

de l'agitation qui a soulevé la province à la fin de l'année 1822. Les comités de Montréal, de Québec et des Trois-Rivières, adoptent diverses résolutions. Cette fois, les uns et les autres veulent s'adresser à James McIntosh pour le prier de veiller aux intérêts de la province. Ils l'autorisent à prendre charge des pétitions si les circonstances rendent cette action nécessaire. Ils prélèvent une somme de £100 pour le récompenser de ses services, et Papineau lui écrit une lettre de six pages. Celle-ci est datée du 14 janvier 1825; en voici quelques passages: « Vous avez, il est vrai, arrêté une première fois les ministres au moment où ils étaient décidés à commettre une cruelle injustice contre nous, et cet avantage vous n'auriez pu l'obtenir sous un gouvernement absolument mauvais. Le mal eut été consommé dans le secret sans qu'aucune voix éloquente ait pu faire entendre de réclamations en faveur des droits de tout un peuple. »

Si les Canadiens favorables au Bill représentent que l'opinion du Bas-Canada a changé depuis 1822, il faudrait leur répondre que Montréal est la seule ville où les « Unionaires » possédaient une influence quelconque, soit par leur nombre, leur rang ou leur fortune. Cependant, la dernière élection provinciale ne leur a pas été favorable. « Dans une partie de la ville, ils n'ont pas osé offrir pour candidat celui qui les représentait dans le dernier parlement et qui était un des trois membres de l'Assemblée qui avaient approuvé l'Union. Dans l'autre partie de la ville, où ils ont fait tout leur effort pour faire élire M. James Stuart . . . il est demeuré dans une grande minorité parce qu'il était l'avocat de cette mesure. Aux Trois-Rivières, ville où l'administration coloniale a presque toujours fait élire ses créatures, leur ancien représentant, M. Ogden, récemment fait Solliciteur général, a été rejeté. Il était un des trois membres de l'Assemblée qui dans le dernier parlement avaient voté pour l'Union. Dans le parlement actuel dont la session vient de s'ouvrir, il n'y a pas un seul partisan de cette mesure. Voilà la réfutation formelle de ceux qui nous diront reconciliés à leur plan. »

Papineau conseille ensuite diverses façon de procéder dans le

cas où le bill reviendrait devant le parlement impérial. « Les comités généraux, le pays tout entier, ses représentants souhaitent ardemment que vous soyez leur agent public légalement nommé et reconnu » Il ajoute encore ce qui suit: « Aujourd'hui a été introduit un bill pour vous nommer l'agent de la province; il sera probablement rejeté au Conseil et je serai sans doute chargé par la Chambre d'Assemblée, comme son orateur, de vous écrire dans le cours de la session pour vous faire connaître et aux ministres, les mesures qu'il aura prises par rapport à cette nomination et à d'autres objets d'intérêt public. »

Papineau inclut dans sa lettre à sir James McIntosh des articles publiés dans les journaux, des résolutions, des documents relatifs à la question des subsides. Puis il ajoute que le Canada doit se plaindre de son gouverneur général. Celui-ci a eu l'indiscrétion de se montrer ouvertement le partisan des « Unionaires » au moment de son départ, et les Canadiens craignent qu'il n'intrigue en Angleterre en faveur du bill d'Union.

Papineau spécifie encore qu'il n'écrit en ce moment qu'en qualité de membre du comité de Montréal; l'Assemblée le chargera sans doute plus tard de lui écrire à titre d'orateur de la Chambre. Enfin, il termine sa lettre par cette phrase que les historiens ont souvent citée: « Comme nous en sommes convenus ensemble, je souhaite que dans votre Parlement on ne s'occupe pas souvent des colonies. L'on s'y intéresse trop peu, on les y connaît trop peu pour n'être pas exposé à se tromper ».

Mais l'incident Burnett ne devait pas avoir de suite. Ce n'était pas tout à fait un coup d'épée dans l'eau puisqu'il suscita des mises au point et des expressions d'opinions très intéressantes. Cependant, le bill d'Union ne revint pas sur le tapis. Et sir James McIntosh ne put utiliser les documents qu'on lui avait envoyés. C'est ce qu'on apprend par le procès-verbal de la dernière séance du comité qui soit consignée au registre; il est du 16 octobre 1825. Jacques Viger lit une lettre que sir James McIntosh lui a adressée à titre de secrétaire du comité de Montréal; celle-ci est datée du 23 septembre. C'est une réponse que

le comité reçoit après plusieurs mois aux lettres et autres documents transmis. Sir James McIntosh en accuse enfin réception; il n'a pu répondre plus tôt parce qu'il a été gravement malade et qu'il entre à peine en convalescence. Il n'a pu assister à la dernière session du parlement.

L'un des précieux registres de Jacques Viger se termine sur cet incident. Les deux forment un total d'au-delà de trois cents pages grand format couvertes de l'écriture fine du premier maire de Montréal. C'est certainement une bonne fortune pour les historiens que de trouver ainsi réunis presque tous les documents de fond relatifs au bill d'Union. La liste des appendices est aussi fort imposante. Elle contient les projets de pétition de F.-A. Quesnel, de D.-B. Viger, de l'hon. L.-J. Papineau; la copie de la pétition au roi; la copie d'une circulaire adressée par le président du comité de Québec à divers Anglais qui ont des relations avec le pays; la copie d'une circulaire adressée à quelques marchands d'Angleterre opposés au bill d'Union; la copie d'une circulaire adressée aux membres du parlement impérial qui s'étaient opposés à l'adoption du bill d'Union; la copie du bill d'Union lui-même; une copie de la circulaire des districts de Québec et de Montréal à des notables des Trois-Rivières; une copie de la circulaire des « Unionaires » de Montréal adressée à quelques membres du parlement impérial; une copie de la circulaire des « Unionaires » de Montréal à divers marchands anglais; copie d'une circulaire accompagnant certaines résolutions que l'on veut porter à la connaissance de diverses personnes en Angleterre, cette copie portant les signatures de L.-J. Papineau et de MM. Kimber et Jacques Viger; un tableau des principaux membres des comités constitutionnels du Bas et du Haut-Canada avec lesquels a correspondu le comité général du district de Montréal; copie de la belle circulaire adressée par le Comité de Montréal aux comités paroissiaux après le retour de L.-J. Papineau; copie d'une lettre de L.-J. Papineau au greffier de la Chambre d'Assemblée après son retour d'Angleterre; l'état général par paroisse des signatures du Haut et du Bas-Canada; la fameuse lettre de MM. Papineau et Neilson

adressée à M. Wilmot et contenant une critique détaillée du bill d'Union; une copie de la pétition au roi de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada; une copie de la pétition du Conseil législatif du Bas-Canada; des résolutions de la Chambre d'Assemblée et du Conseil législatif du Haut-Canada; la lettre de L.-J. Papineau à sir James McIntosh; copie des résolutions envoyées à sir James McIntosh, etc.

Comme on l'a vu aussi, les deux registres contiennent de copieux extraits des procès-verbaux et des résolutions adoptées non seulement par le comité de Québec, mais encore par presque tous les comités organisés dans les deux provinces, et des séries de lettres intéressantes et révélatrices.

On conçoit mal qu'à l'avenir aucun historien puisse étudier cette période sans compulser les deux registres de la Société historique de Montréal; ils faciliteront le travail et ils fourniront des documents de première main.

Léo-Paul Desrosiers.